Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

Activités de réception et d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Juillet - Septembre

Note:
Aucune dépense pour activités de réception et d'accueil pour ce trimestre.